

ASIE

L'Asie vote pour la peine de mort

Index AI : IOR 41/06/97

Pour diffusion immédiate

Amnesty International a fait part aujourd'hui (vendredi 4 avril 1997) de sa déception en apprenant que les pays ayant voté contre une résolution de la Commission des droits de l'homme de l'ONU appelant tous les États à suspendre les exécutions en vue d'abolir la peine capitale sont en majorité des pays asiatiques.

En effet, parmi les onze pays ayant voté contre la résolution, huit étaient des pays d'Asie : il s'agissait du Bangladesh, du Bhoutan, de la Chine, de la Corée du Sud, de l'Indonésie, du Japon, de la Malaisie et du Pakistan, les trois autres étant l'Algérie, l'Égypte et les États Unis.

« Les gouvernements asiatiques se dressent contre le courant de l'opinion publique favorable à l'abolition de la peine capitale, a déclaré Amnesty International. Devant la commission, la Malaisie est même allée jusqu'à déclarer que la peine de mort ne relevait pas des questions relatives aux droits de l'homme. »

Au cours de ces deux dernières années, la peine capitale a été rétablie aux Philippines, tandis que la Thaïlande et l'Indonésie recommençaient à ordonner des exécutions ; quant à Singapour et au Viêt Nam, le nombre des condamnations à mort y a augmenté chaque année.

L'organisation de défense des droits de l'homme est extrêmement préoccupée par le fait que, dans tous ces pays, les procès pouvant aboutir à des condamnations à mort sont loin d'être conformes aux normes internationales. Dans certains pays du Sud-Est asiatique, la présomption d'innocence est affaiblie par la législation ; par ailleurs, certains crimes sont obligatoirement punis de la peine capitale, ce qui ne laisse pas la possibilité de tenir compte de circonstances atténuantes. Au Pakistan et en Chine, des condamnations à mort ont été prononcées sur la base d'aveux arrachés sous la torture.

« En réponse à la résolution sur le recours à la peine de mort, un porte-parole du gouvernement chinois a déclaré que son pays exerçait un contrôle très strict quant à l'application de ce châtiment. Comment peut-on parler de contrôle très strict après avoir condamné à mort 6 000 personnes et en avoir exécuté au moins 3 500 – soit plus que tous

les autres pays du monde réunis – au cours de la seule année 1996 ? », s'interroge Amnesty International